



REVUE DE PRESSE

DU 1^{ER} JANVIER AU 8 FÉVRIER 2021



SEINE GRANDS LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



ACTIONS RP

2021 - LANCEMENT TRAVAUX LA BASSÉE

LE MONITEUR DE SEINE ET MARNE (30 janvier 2021) LES TRAVAUX DU PROJET DE LA BASSÉE ONT DÉBUTÉ .4	
www.lemoniteur77.com (29 janvier 2021) LES TRAVAUX DU PROJET DE LA BASSÉE ONT DÉBUTÉ	5
PREMIERE HEURE ILE DE FRANCE (26 janvier 2021) RUE / SEINE : GLE PROJET LA BASSÉE EST LANCÉ	07

2021 - GOUVERNANCE ÉLARGIE

BULLETIN QUOTIDIEN (08 février 2021) SANS TITRE.....	09
PREMIERE HEURE ILE DE FRANCE (05 février 2021)	
SEINE GRANDS LACS / SYNDICAT : L'EFBT ÉLARGIT SA GOUVERNANCE.....	10



HORS ACTIONS RP

AUTRES

www.lest-eclair.fr (4 février 2021)

NIVEAUX DES RIVIÈRES DANS L'AUBE : ÇA NE MONTE PAS, MAIS ÇA NE DESCEND PAS..... 11

LA LETTRE DU RIOB (Novembre 2020)

MISE EN OEUVRE DES PRINCIPES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU EN CHINE..... 12

EPISEINE

JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES (30 janvier 2021) AGENDA..... 13

AUTRES

LE JOURNAL DE LA HAUTE MARNE (03 février 2021)

FERMETURE DE LA ROUTE FORESTIÈRE DES MARES : DES EXPLICATIONS..... 14

www.jhm.fr (3 février 2021)

FERMETURE DE LA ROUTE FORESTIÈRE DES MARES À ECLARON : DES EXPLICATIONS..... 15

T.S.M. TECHNIQUES SCIENCES METHODES (N 12 - 2020)

SITUATION HYDROLOGIQUE :

UN RÉSEAU DE SURVEILLANCE EN DÉVELOPPEMENT CONSTANT ET TOURNÉ VERS L'AVENIR..... 17

LES LACS RÉSERVOIRS

LE FIGARO (05 février 2021) TERRES INONDÉES : LES PAYSANS VEULENT ÊTRE INDEMNISÉS..... 20

www.lefigaro.fr (4 février 2021)

LEURS TERRES PROTÈGENT PARIS DES INONDATIONS, ILS VEULENT ÊTRE INDEMNISÉS..... 21

INTÉGRATION EPTB DANS MGP

TECHNI.CITES (Janvier 2021)

LES MILIEUX HUMIDES ONT BESOIN DE PLUS DE PROTECTION 23

www.environnement-magazine.fr (8 janvier 2021)

RISQUE INONDATION : LES TRAVAUX DE LA BASSÉE SE CONCRÉTISENT 24

CHASSE ET PÊCHE

LE JOURNAL DU CENTRE (17 janvier 2021) QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ?..... 26

EPTB SEINE GRANDS LACS

France 3 Champagne-Ardenne (06/02/21 à 12:08) 12/13 CHAMPAGNE-ARDENNE..... 28

LE MAGAZINE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE (Decembre 2020 - janvier 2021) L'EAU, ÇA VOUS PARLE ? ... 29

eau-iledefrance.fr (5 janvier 2021) EN 2021, DÉCONFINONS NOS AMBITIONS..... 30

LES CRUES

www.lest-eclair.fr (6 février 2021)

RISQUE DE CRUE DANS L'AUBE : DE LA MARGE POUR TROIS SEMAINES 33

L'EST ECLAIR (06 février 2021) RISQUE DE CRUE: DE LA MARGE POUR TROIS SEMAINES 35

France 3 Champagne-Ardenne (05/02/21 à 19:15) 19/20 CHAMPAGNE-ARDENNE..... 36

L'EST ECLAIR (04 février 2021) ÇA NE MONTE PAS... MAIS ÇA NE DESCEND PAS! 37

INDEMNISATIONS AGRICULTEURS AUBE

TF1 (05/02/21 à 13:06) LE 13H 38



ENVIRONNEMENT

LES TRAVAUX DU PROJET DE LA BASSÉE ONT DÉBUTÉ

Piloté par l'établissement public Seine Grands Lacs, ce chantier vise à aménager un espace endigué de 360 hectares, capable de contenir une éventuelle crue majeure de la Seine.

Des travaux préparatoires ont débuté ce mois-ci. Ils sont nécessaires pour libérer l'espace réservé à l'implantation de la digue et de la station de pompage. Parallèlement, un dispositif de protection des espèces végétales et animales locales a été déployé. Cet espace sera mis en eau en période de forte crue (10 millions de m³), en moyenne une fois tous les cinq à sept ans. La station de pompage et la digue (longue de 7,9 km) seront construites sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon.

Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité par la valorisation écologique d'une zone

humide exceptionnelle. Cinq zones sont concernées sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux). Ce chantier s'étalera jusqu'à 2024 et coûtera 100 millions d'euros. Un défrichement est également au programme. Dans un premier temps, des mesures de protection environnementale vont être menées. Elles sont destinées à la protection des habitats naturels sensibles et des lieux de vie des amphibiens, grâce à des barrières spécifiques. Les entreprises en charge

des opérations pourront ainsi s'installer. Des opérations de débroussaillage des buissons et bosquets, puis d'abatage et de dessouchage des arbres, dans le strict respect des espèces animales, seront réalisées. Valorisés, les arbres seront broyés sous forme de plaquettes pour être utilisés comme bois de chaufferie, coupés en bûches pour servir de bois de chauffage ou distribués à des scieries pour connaître une seconde vie (meubles, habitats...). Broyés sur le chantier, les résidus seront ensuite laissés sur place pour enrichir le sol ou évacués. Une fois leur intervention terminée, les entreprises remettront le site en état.



Les travaux du projet de La Bassée ont débuté



© Adobe Stock

Piloté par l'établissement public Seine Grands Lacs, ce chantier vise à aménager un espace endigué de 360 hectares, capable de contenir une éventuelle crue majeure de la Seine.

Des travaux préparatoires ont débuté ce mois-ci. Ils sont nécessaires pour libérer l'espace réservé à l'implantation de la digue et de la station de pompage. Parallèlement, un dispositif de protection des espèces végétales et animales locales a été déployé. Cet espace sera mis en eau en période de forte crue (10 millions de m³), en moyenne une fois tous les cinq à sept ans. La station de pompage et la digue (longue de 7,9 km) seront construites sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon.

Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité par la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle. Cinq zones sont concernées sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés

[Visualiser l'article](#)

humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux). Ce chantier s'étalera jusqu'à 2024 et coûtera 100#millions d'euros.

Un défrichage est également au programme. Dans un premier temps, des mesures de protection environnementale vont être menées. Elles sont destinées à la protection des habitats naturels sensibles et des lieux de vie des amphibiens, grâce à des barrières spécifiques. Les entreprises en charge des opérations pourront ainsi s'installer. Des opérations de débroussaillage des buissons et bosquets, puis d'abattage et de dessouchage des arbres, dans le strict respect des espèces animales, seront réalisées. Valorisés, les arbres seront broyés sous forme de plaquettes pour être utilisés comme bois de chaufferie, coupés en bûches pour servir de bois de chauffage ou distribués à des scieries pour connaître une seconde vie (meubles, habitats...). Broyés sur le chantier, les résidus seront ensuite laissés sur place pour enrichir le sol ou évacués. Une fois leur intervention terminée, les entreprises remettront le site en état.



Crue / Seine : Le projet La Bassée est lancé

Piloté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, le projet de La Bassée consiste à aménager un espace endigué de 360 hectares capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine. Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans. Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon. La conception et le fonctionnement du projet assurent le maintien des usages et préservent la majeure partie des propriétés du site actuel. Ce projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité par la valorisation d'une zone humide exceptionnelle. Cinq zones sont concernées sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de La Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux). Les travaux de construction de la station de pompage et de la digue, et les opérations de valorisation écologique sont programmés de fin 2021 à début 2024. Le budget pour ces travaux se monte à 100 M€. Au préalable, des travaux préparatoires sont nécessaires pour libérer l'espace nécessaire à l'implantation de la digue et de la station de pompage. Ils débutent ce mois-ci.



Crués / Projet la Bassée : Préparation du site dans le respect de la biodiversité locale

L'EPTB Seine Grands Lacs s'est attaché à mener ces opérations tout en déployant des dispositifs de protection des espèces végétales et animales locales. 3 périodes de défrichage, chacune sur des périmètres spécifiques, sont prévues :

- La première de janvier à mars 2021. Dans un premier temps, des mesures de protection environnement seront menées. Elles visent à protéger les habitats naturels sensibles et les lieux de vie des amphibiens grâce à des barrières spécifiques. Les entreprises en charge des opérations pourront ainsi s'installer. Des débroussaillages des buissons et bosquets puis d'abattage et de dessouchage des arbres dans le strict respect des espèces animales seront réalisés. L'ensemble des arbres seront valorisés. Selon leur nature et leur potentiel de valorisation, ils seront soit broyés sous forme de plaquettes pour être utilisés comme bois de

chaufferie, soit coupés en bûches pour servir ensuite de bois de chauffage, soit distribués à des scieries, ébénistes, menuisiers pour connaître une seconde vie dans la construction de meubles, d'habitats, etc. Les résidus des coupes seront broyés sur le chantier. Ils seront ensuite soit laissés sur place pour enrichir le sol, soit évacués ou stockés sur le chantier pour être réutilisés pour des travaux de paillage.

- De janvier avril 2021, des opérations visant à éradiquer la renouée du Japon seront menées. Classée « espèce exotique envahissante », cette plante pose un problème écologique important en provoquant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité. Ses racines appelées rhizomes, sont étendues et profondes. Elles sécrètent des toxines nocives pour les autres plantes et permettent ainsi à la renouée de se répandre rapidement. Elle se disperse principalement dans

les milieux humides dont le sol est riche en minéraux, tels ceux de la vallée de la Bassée. Pour restaurer la biodiversité locale sur les zones où elle s'est implantée, et éviter qu'elle ne se propage encore davantage à l'occasion des travaux, l'EPTB va mener des travaux d'éradication de la plante. Cela permettra de préserver la richesse de la flore locale et d'éviter la dispersion et l'expansion de cette espèce envahissante. Plusieurs méthodes seront utilisées pour traiter la partie souterraine de la plante. Pour les terrains, la méthode du criblage-concassage, pour les bords de route, le traitement à la chaux et enfin, en bord de cours d'eau, un grillage dit « d'auto-étouffement » sera installé pour empêcher le développement de la plante.

- Jusqu'en mars 2021, un suivi mensuel sera effectué pour entretenir et suivre la bonne pousse des espèces locales plantées, et vérifier l'absence de toute nouvelle pousse de la Renouée

BULLETIN QUOTIDIEN

Pays : FR
Périodicité : Quotidien



Date : 08 février 2021
Page de l'article : p.24



Page 1/1

& A l'occasion du renouvellement de son bureau syndical, fin janvier, l'Association française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin Seine Grands Lacs que préside M. Frédéric MOLOSSI, conseiller départemental (PS) de la Seine-Saint-Denis, adjoint au maire de Montreuil, a élargi sa gouvernance en intégrant des représentants de la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, M. Patrick OLLIER, maire (LR) de Rueil-Malmaison et président de la Métropole du Grand Paris, a été désigné Premier vice-président de cette structure de coopération.



Seine Grands Lacs / Syndicat : l'EFBT élargit sa gouvernance

Le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, présidé par Frédéric Molossi a renouvelé son Bureau et élu plusieurs vice-présidents représentant les différents territoires, comme Patrick Ollier Président de la MGP qui a été élu 1^{er} vice-président de Seine Grands Lacs. Le 12 novembre le comité avait approuvé la révision des statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs qui visait à prendre en compte les évolutions institutionnelles et l'exercice des compétences et missions en matière de GEMAPI ainsi qu'à intégrer de nouveaux membres, à savoir la MGP, la Communauté d'agglo. du Pays de Meaux et la Région Grand Est. Les nouveaux statuts, adoptés le 12 novembre 2020, fixent à 31 le nombre de délégués au comité syndical. Ainsi, 9 conseillers de la MGP

ont été désignés pour siéger au sein de la gouvernance de l'EPTB. La Ville de Paris compte 6 représentants, les Départements des Hts-de-Seine, de Seine-St-Denis et du Val-de-Marne en compte respectivement 3, 4 et 4. Les communautés d'agglo. de Meaux (1), de Troyes-Champagne Métropole (2) et de St-Dizier (1), et la Région Grand Est (1) siégeront à l'EPTB. Le Bureau l'EPTB Seine Grands Lacs est composé de la façon suivante : Frédéric Molossi, président avec 9 vice-présidents: Patrick Ollier (MGP), Daniel Guerin (Val-de-Marne), Denis Larghero (Hts-de-Seine), Célia Blauel (Ville de Paris) Bélaïde Bedreddine (Seine-St-Denis), Sylvain Berrios (MGP), Colombe Brossel (Paris), Jean-Michel Viart (Troyes Champagne Métropole) François Vauglin (MGP).



abonne.lest-eclair.fr
Pays : France
Dynamisme : 43


[Visualiser l'article](#)

Niveaux des rivières dans l'Aube : ça ne monte pas, mais ça ne descend pas...

L'Aube est toujours placée en vigilance jaune concernant des risques de crue. Des précipitations sont attendues pour les prochains jours.

Alors que le Lot-et-Garonne était placé mercredi après-midi en vigilance rouge et que dix-neuf autres départements, dont la Marne, étaient placés en vigilance orange, l'Aube était toujours sous le coup d'une vigilance jaune en raison de rivières hautes et de débits importants.

Une douzaine de routes sont toujours coupées à la circulation. La situation n'évolue pas ou peu : les précipitations, toujours attendues ces prochains jours, se poursuivent mais restent éparées. Les niveaux de la Seine et des principales rivières de l'Aube restent stables.

Des débordements sont « en cours » dans le secteur de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube et Pont-sur-Seine mais les crues restent habituelles pour la saison, indique le site Vigicrues.

Seine Grands Lacs, l'organisme qui gère les lacs artificiels de l'Aube et la Marne, souligne que, « à la date du 3 février, le volume stocké dans les quatre lacs-réservoirs représente 484 millions de mètres cubes, soit 57 % de la capacité totale

». Depuis le 15 janvier, le volume stocké dans les lacs représente 150 millions de mètres cubes, « dont 69 millions de mètres cubes en stockage supplémentaire par rapport aux objectifs permanents de remplissage pour la période d'étiage

», rappelle Seine Grands Lacs.

En revanche, concernant les vents violents, le département de l'Aube, en vigilance jaune hier, devait repasser dans le vert.



On3ZaJ4qjfmNzHKropTptaP0QsBUUUI6Aufk4B1hXfVSM4ZEwZ79RX-MG6WuyDn54IiJ-amm3W9k8xEpGhmOlgZjlx

Tous droits réservés à l'éditeur

AUTRES

www.lest-eclair.fr (4 février 2021) NIVEAUX DES RIVIÈRES DANS L'AUBE :
ÇA NE MONTE PAS, MAIS ÇA NE DESCEND PAS...



Planification

Mise en œuvre des principes de gestion intégrée des ressources en eau en Chine

En 2009, le Ministère chinois des ressources en eau et le Ministère français chargé de l'environnement ont signé un accord de coopération dans le domaine de la gestion de l'eau. Dans la foulée, la France et la Chine ont lancé un projet pilote de coopération sur le bassin de la rivière Hai en 2011. Il vise à mettre en œuvre des principes et des mécanismes de gestion intégrée des ressources en eau, de gestion de la pollution et de protection des écosystèmes à l'échelle des bassins fluviaux en Chine.

Ce projet de coopération institutionnelle et technique rassemble un large éventail d'acteurs français (Agence de l'eau Seine Normandie, Service d'Assainissement du Grand Paris (SIAAP), EPTB Seine Grands Lacs et Office International de l'Eau) ; et chinois (Hai River Water Conservancy Commission (HWCC), Tianjin Water Authority et Department of Water Resources of Hebei Province).

Grâce à des sessions de formation, des visites sur le terrain en France et en Chine et de fréquents échanges techniques entre experts français et chinois, ce projet de coopération s'est concentré sur l'élaboration de documents de planification pour deux bassins pilotes : le bassin du fleuve Zhou (2 143km², de 2012 à 2016) et le bassin du fleuve Luan (55 500km², à partir de 2016 jusqu'à maintenant).



Ces deux bassins sont confrontés à des défis similaires :

- Problèmes quantitatifs dus au contexte hydrologique ainsi qu'à la surexploitation des ressources en eau ;
- Niveaux élevés de pollution des eaux de surface et souterraines, issue de sources agricoles et domestiques rurales non ponctuelles et de sources industrielles et urbaines ponctuelles.

L'objectif principal de cette coopération est l'élaboration de plans de gestion structurés suivant un schéma précis : diagnostic du bassin et collecte de données, identification des principaux problèmes, définition des objectifs et élaboration du programme de mesures.

En outre, l'accent a été mis sur l'approche participative tout au long du processus d'élaboration. Un groupe de coordination pour la gestion de l'eau a été mis en place dans les bassins de la rivière Zhou et des réunions des parties prenantes ont été organisées à chaque étape de la planification dans le bassin de la rivière Luan.

Les deux plans de gestion des bassins fluviaux ont été finalisés respectivement en 2016 et 2019.

En 2019, le HWCC a produit un rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan du bassin de la rivière Zhou, qui évaluait le niveau de mise en œuvre des mesures ainsi que leur effet sur les ressources en eau grâce à un travail bibliographique et à des entretiens avec les acteurs locaux. Il a ensuite identifié les principales réalisations et faiblesses de la planification.

Ce travail pratique sur la gestion intégrée des ressources en eau dans ces deux bassins a permis aux experts chinois et français d'acquérir une expérience précieuse sur les méthodologies et les systèmes de gestion de l'eau.

Un guide méthodologique a été élaboré pour présenter la méthodologie et les outils utilisés dans le processus de planification de ces bassins. En outre, cette expérience sera renforcée par les travaux de la plate-forme "Eau Chine Europe", qui vise à formuler des recommandations politiques pour une meilleure gestion de l'eau à l'échelle du bassin, sur la base de l'expérience pratique sur le terrain.



Tous droits réservés à l'éditeur



Agenda



POSITIVEPLANET

Atelier entrepreneuriat : comprendre les statuts juridiques de l'entreprise

4 février 2021

PositivePlanet

8, rue Jean Varenne 75018 Paris

Renseignements : 01 42 58 22 58

www.eventbrite.fr

2021-3934

ATRADIUS

Comment la COVID-19 a changé pour toujours les échanges commerciaux

4 février 2021

Webinaire

fabienne.allainguillaume@atradius.com

www.atradius.fr

2021-3947

CONSEIL D'ÉTAT

Qu'est-ce qu'un grand commis de l'État ?

5 février 2021

Webinaire

www.conseil-etat.fr/actualites/colloques-seminaires-et-conferences

2021-3921

BARREAU DE PARIS

Déontologie et responsabilité de l'avocat en droit de la famille

8 février 2021

Webinaire

www.avocatparis.org/ma-formation/agenda-des-evenements

2021-3928

EPTB SEINE GRANDS LACS

Formation EPISEINE – Réaliser son plan de continuité d'activité

9 février 2021

EPTB Seine Grands Lacs

12, rue Villiot 75012 Paris

Renseignements : 01 44 75 29 29

eptb@seinegrandslacs.fr

Tous droits réservés à l'éditeur



DER

ÉCLARON

Fermeture de la route forestière des Mares : des explications



Olivier Hurpoil, devant la barrière endommagée où des dépôts sauvages jonchent le sol.

Des habitants et usagers de la route forestière des Mares souhaitent connaître les raisons de la fermeture de cette dernière au niveau de la barrière située à environ 2 km depuis son entrée. Rencontré sur place lundi 1^{er} février, Olivier Hurpoil, responsable de l'unité territoriale de l'Office national des forêts (ONF) du Der, a fourni les explications.

« Il s'agit d'une route privée du domaine de l'Etat. Jusqu'à début janvier, elle était ouverte à la circulation. Suite à un accident d'une automobiliste qui a cassé la barrière fin décembre, à l'introduction de véhicules en forêt, au vol de panneaux et surtout aux dépôts d'ordures à répétition, elle est désormais fermée », a justifié Olivier Hurpoil. Lundi matin, deux sacs plastiques compor-

tant des bouteilles jonchaient d'ailleurs le sol à proximité de la barrière. Une incivilité supplémentaire dans la forêt du Der.

La route reste cependant accessible aux exploitants forestiers, aux chasseurs, aux services de secours et à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ainsi qu'aux personnes qui se promènent à pied ou à vélo.

« Un arrêté définitif va être pris par le service départemental ONF de Haute-Marne », assure Olivier Hurpoil, ajoutant « qu'une barrière sera réinstallée ».

Pour les habituels usagers empruntant cette route pour rallier la Brèche ou se rendre au port de Nemours, il y a toujours la possibilité de passer par Sainte-Livrière.

Fermeture de la route forestière des Mares à Eclaron : des explications



Des habitants et usagers de la route forestière des Mares souhaitent connaître les raisons de la fermeture de cette dernière au niveau de la barrière située à environ 2 km depuis son entrée. Rencontré sur place lundi 1er février, Olivier Hurpoil, responsable de l'unité territoriale de l'Office national des forêts (ONF) du Der, a fourni les explications.

« Il s'agit d'une route privée du domaine de l'Etat. Jusqu'à début janvier, elle était ouverte à la circulation. Suite à un accident d'une automobiliste qui a cassé la barrière fin décembre, à l'introduction de véhicules en forêt, au vol de panneaux et surtout aux dépôts d'ordures à répétition, elle est désormais fermée », a justifié Olivier Hurpoil. Lundi matin, deux sacs plastiques comportant des bouteilles jonchaient d'ailleurs le sol à proximité de la barrière. Une incivilité supplémentaire dans la forêt du Der.



Date : 03/02/2021
Heure : 11:01:02

www.jhm.fr
Pays : France
Dynamisme : 9



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

La route reste cependant accessible aux exploitants forestiers, aux chasseurs, aux services de secours et à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ainsi qu'aux personnes qui se promènent à pied ou à vélo.

« *Un arrêté définitif va être pris par le service départemental ONF de Haute-Marne* », assure Olivier Hurpoil, ajoutant « *qu'une barrière sera réinstallée* ».

Pour les habituels usagers empruntant cette route pour rallier la Brèche ou se rendre au port de Nemours, il y a toujours la possibilité de passer par Sainte-Livière.

Tous droits réservés à l'éditeur

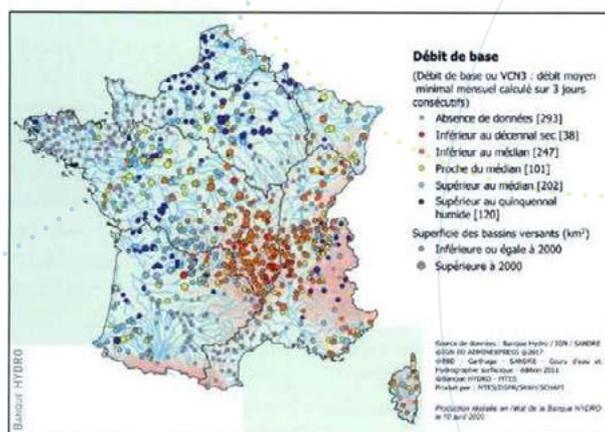


Actualités de l'environnement

SURVEILLANCE ET RESSOURCES EN EAU

Situation hydrologique : un réseau de surveillance en développement constant et tourné vers l'avenir

Depuis plus de 20 ans, les producteurs et gestionnaires de données* surveillent nos ressources en eau et s'appliquent à nous informer de leur état à travers le bulletin national de situation hydrologique, publié chaque mois. Un rendez-vous indispensable tant pour les professionnels de l'eau que pour les gestionnaires et usagers. Il est complété aujourd'hui par MétéEAU Nappes, un nouvel outil pour prévenir les tensions autour de la ressource.



Carte des débits de base en mars 2020

S'intéresser à la surveillance des ressources en eau françaises, c'est à la fois parler d'acquisition de données d'un réseau de mesure qui s'est développé au fil des années, mais aussi de partage d'informations diffusées à l'échelle

* Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), Électricité de France (EDF), Établissement public territorial de bassin (EPTB Seine), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), Météo-France, Office français de la biodiversité (OFB), Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (Schapi), Voies navigables de France (VNF)

nationale. L'évolution récente des outils, notamment pour le suivi des nappes phréatiques, nous invite en premier lieu à revenir sur le bulletin national de situation hydrologique (BSH) qui se veut un aperçu mensuel de l'état de nos eaux superficielles et souterraines.

Le BSH : un rendez-vous mensuel

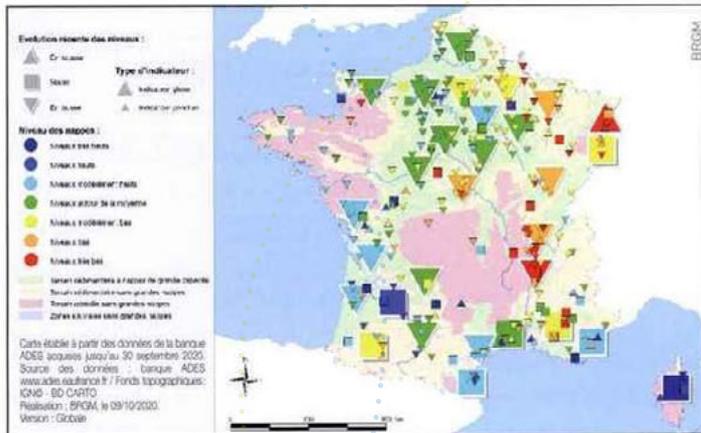
Si le BSH est devenu aujourd'hui l'un des « documents de chevet » des professionnels de l'eau, on peut l'attribuer à l'expérience des contributeurs et coordinateurs qui, de

puis 1998, produisent, rassemblent, valident et interprètent les données pour offrir mensuellement une description complète de l'état des ressources en France métropolitaine.

« Notre but est d'assurer l'homogénéité des bulletins, leur qualité et cohérence, le tout dans la philosophie du BSH » confie Dimitri Meunier, directeur données et connaissances à l'Office international de l'Eau (OIEau).

Le Bilan annuel hydrologique

Si l'échelle mensuelle s'avère primordiale pour suivre l'évolution des ressources en eau en réponse aux événements climatiques, le bilan annuel permet d'en dresser une synthèse en revenant sur des épisodes particuliers qui ont marqué l'année (inondations, sécheresses, etc.) et les conséquences sur les milieux superficiels et souterrains. Le prochain bilan, qui paraîtra début 2021, s'intéressera à l'année hydrologique écoulée depuis le 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour l'ensemble du territoire métropolitain. Un exercice tout en



Carte de situation des nappes au 1^{er} octobre 2020 illustrant les étiages estivaux

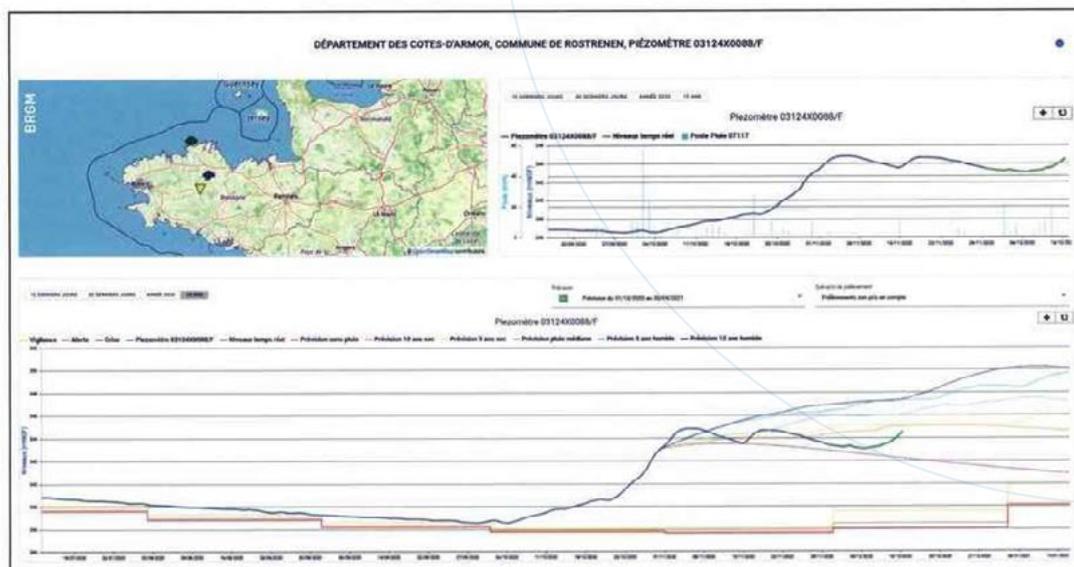
nuance pour Cynthia Hocquet, chargée du comité de rédaction du BSH à l'OIEau, notamment lorsqu'elle décrit la période hivernale où les observations sont très contrastées selon les régions : « au sortir de l'hiver, des débits inférieurs au médian voire au décennal sec dans le couloir rhodanien ont été observés, alors que dans le même temps des débits supérieurs au quinquennal humide dans le bassin Artois-Picardie ont été enregistrés ».

Précipitations, humidité des sols, débits et écoulement des cours d'eau, taux de remplissage des retenues : des données suivies chaque mois par les usagers et gestionnaires des eaux superficielles, auxquelles s'ajoutent un état des ressources souterraines.

Nos eaux souterraines sous surveillance

En parallèle, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) assure la surveillance des niveaux

des nappes grâce à un réseau de mesures qui s'est fortement développé au fil des années. Au début du BSH en 1998, 220 piézomètres étaient utilisés pour la surveillance des eaux souterraines et depuis 2012, ce sont les données de 257 points qui sont analysées chaque mois. Violaine Bault, en charge du BSH pour le BRGM précise : « sur les 1 700 points du réseau de mesure directive cadre sur l'eau (DCE), 1 600 sont gérés par le BRGM. Sur cette base, nous utilisons les ouvrages les plus fiables et représentatifs [257 points] pour ensuite moyenniser les données et en faire remonter des indicateurs globaux par secteurs [au nombre de 31 aujourd'hui] ». Une sélection qui s'est faite sur la durée puisqu'il faut au minimum 10 à 15 ans de données pour avoir des statistiques fiables sur un ouvrage, en s'assurant évidemment de la représentativité des mesures pour la nappe rencontrée. Une démarche qui permet à l'hydrogéologue d'avoir un



Prévision de l'ouvrage Rostrenen (Côtes d'Armor) dans MétéEAU Nappes

Tous droits réservés à l'éditeur

AUTRES



certain recul sur la donnée et de se projeter sur les mois à venir : « même si l'hiver dernier a été globalement bénéfique pour les nappes, nous savions dès le mois de mars qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, en Bourgogne, et en région Grand-Est, surtout en Alsace, la faible recharge impliquerait des complications en période estivale¹. Cette surveillance a permis notamment d'anticiper des restrictions d'usage avec des arrêtés départementaux publiés relativement tôt : un axe de travail aujourd'hui central dans l'activité du BRGM qui a récemment sorti l'outil MétéEAU Nappes.

Vers un BSH prévisionnel et en temps réel

Lancé en deux temps (d'abord mis à disposition à des experts puis ouvert plus largement en fin d'année 2020), MétéEAU Nappes se veut un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires de la ressource, en partant d'une situation actuelle (renseignée dans le BSH) pour aller vers des scénarios prévisionnels. Pour chaque ouvrage, le modèle est calé à partir de données historiques et permet de se projeter, à trois ou six mois selon des scénarios climatiques statistiques. Le logiciel per-

¹ Une faible recharge hivernale qui venait s'ajouter à une année 2019 particulièrement critique pour les nappes.

met donc de prévoir les niveaux d'étiage de nos aquifères, en y associant également les différents seuils de surveillance (vigilance, alerte et seuil de crise) des arrêtés sécheresse : les prévisions permettent alors aux décideurs d'anticiper les restrictions d'usages qu'ils pourraient être amenés à prendre en période estivale. Une plateforme ouverte et disponible à tous, dont les gestionnaires d'eau potable qui y verront une aide à la planification, tout comme les agriculteurs pour qui les prévisions permettront d'adapter leur calendrier de cultures selon les ressources disponibles pour l'irrigation.

Initié sur 14 piézomètres, il y a aujourd'hui une vingtaine de points concernés par MétéEAU Nappes, dans des contextes variés. Jérôme Nicolas, responsable du réseau national de surveillance de l'état quantitatif des eaux souterraines au BRGM, revient sur cette démarche : « pour les premiers tests, nous avons voulu démontrer la robustesse et l'efficacité de l'outil en mettant en place les modèles de prévision sur différents contextes hydrogéologiques et différentes nappes, ainsi que dans des secteurs identifiés comme critiques, notamment au regard du changement climatique ». Le déploiement continuera sur le territoire, à mesure des échanges et demandes des collectivités mais aussi en fonction des chroniques et

modèles disponibles. A ce titre, plusieurs d'entre eux, générés par le logiciel Gardenia, ont d'ores et déjà été présélectionnés et pourraient être automatisés prochainement. 500 modèles globaux ont également été inventoriés, certains d'entre eux pourraient rapidement être mis à jour afin d'être intégrés à l'outil. MétéEAU Nappes met à disposition les données de prévision via son site web mais également grâce à des API (interfaces de programmation). Ces API permettent également l'intégration de données non produites par le BRGM, cette autre possibilité n'est cependant pas si simple car « il ne faut sous-estimer l'étape de vérification et de validation des données par les hydrogéologues » rappelle Jérôme Nicolas.

Des pistes de développement sont évidemment en réflexion (intégration de paramètres qualitatifs pour le suivi d'intrusions salines par exemple, utilisation des données issues de modèles maillés pour de la spatialisation...) mais l'enjeu central reste la donnée : mise à disposition, stockage et capitalisation de mesures supplémentaires pour affiner les modèles... Sans doute l'intelligence artificielle sera-t-elle l'une des clés de réussite pour les outils de surveillance de demain.

Louis Cabot
Astee



SOCIÉTÉ

Terres inondées : les paysans veulent être indemnisés

Près de Paris, leurs champs servent de bassins de rétention pour maîtriser le débit de la Seine. Au prix de pertes de rendement

ÉRIC DE LA CHESNAIS
@plumedeschamps

ENVIRONNEMENT Pour éviter que les Parisiens ne se retrouvent les pieds dans l'eau, avec ces inondations des jours derniers, quatre grands réservoirs en amont de la Seine fonctionnent à plein régime. Pour compléter ce dispositif, des terres agricoles jouent le rôle de bassins de rétention. « Actuellement, nous remplissons l'équivalent d'une piscine olympique, toutes les quinze secondes, dans chacun de nos quatre lacs de rétention », explique au Figaro Marc Dellannoy, directeur des aménagements hydrauliques chez EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs. Ces infrastructures sont situées à proximité des affluents du fleuve, à plus de 200 kilomètres à l'est de la capitale, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Nièvre. Nos réservoirs sont remplis aujourd'hui à 61 % de leur capacité alors qu'ils devraient l'être à 52 %. Nous gardons une marge de manœuvre au cas où une deuxième crue se présente. En 2018, le lac d'Orient, près de Troyes, était rempli à 100 %. D'après les prévisions météo, le temps devrait s'améliorer à partir de dimanche. Nous allons donc relâcher un peu d'eau, sans doute la semaine prochaine, pour retrouver un niveau de remplissage conforme à la normale. » Une démarche réalisée en concertation avec les services de l'État et les collectivités territoriales, sans oublier les agriculteurs.

Ces derniers possèdent des terres agricoles qui jouent le rôle d'éponge. Lors de ces opérations de délestage, elles sont inondées au-delà du ni-

veau de la crue naturelle pour éviter que les zones urbanisées ne se retrouvent sous l'eau. « Nous voudrions que le service que nous rendons aux populations des villes soit reconnu et indemnisé », revendique Dominique Clyti, secrétaire général adjoint de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), en charge de l'hydrologie. Il cultive du blé, du colza et des pommes de terre à Fontenay-de-Bosseray, en aval du lac d'Orient. « Le quart de mes terres sont en zone inondable, reprend-il. Autant je comprends que je ne puisse pas y entrer l'hiver, autant cela devient problématique lorsqu'elles sont encore sous l'eau au printemps parce que l'EPTB a réalisé des délestages successifs, comme cela est prévu la semaine prochaine. Ces opérations de surinondation prolongent la durée pendant laquelle ces champs restent gorgés d'eau. En 2018, je n'ai pu semer ces parcelles qu'en mai, les rendements ont été catastrophiques et j'ai affiché une perte de près de 100 000 euros. Je n'ai pas été indemnisé. Nous travaillons avec les chambres d'agriculture de l'Aube et de l'Yonne pour voir comment rémunérer ce service. »

Dans la Marne, cette incompréhension s'ajoute à celle de ne pas pouvoir stocker l'eau abondante tombée en hiver pour irriguer l'été. « L'été, je suis obligé d'irriguer mes cultures de pommes de terre alors que l'hiver j'ai un excès d'eau sur ces mêmes terres », déplore Mickaël Jacquemin, dont l'exploitation est située à Lignon, en aval du lac du Der, créé en 1974, pour encadrer le cours de la Marne. Pourquoi ne pas nous laisser le droit de créer des réserves de stockage collectives, alimentées par les excès

des précipitations actuelles. »

D'autant que ce scénario risque de se répéter fréquemment, « les précipitations devant être plus abondantes à cause du changement climatique », prévient Stéphanie Bidault, directrice du centre européen de prévention des risques d'inondation. ■

« Nous voudrions que le service que nous rendons aux populations des villes soit reconnu et indemnisé »

DOMINIQUE CLYTI,
SECRETARE GENERAL
ADJOINT DE LA
FEDERATION
DEPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
D'EXPLOITANTS
AGRICILES (FDSEA)



www.lefigaro.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 168



[Visualiser l'article](#)

Leurs terres protègent Paris des inondations, ils veulent être indemnisés

A l'est de la capitale, les champs de certains agriculteurs servent de bassins de rétention pour maîtriser le débit de la Seine. Au prix de pertes de rendement.

Visuel indisponible

Des terres agricoles à l'est de Paris jouent le rôle de bassins de rétention pour éviter les inondations. William-A-/William Allegre - Fotolia

Pour éviter que les Parisiens ne se retrouvent les pieds dans l'eau, avec ces inondations des jours derniers, quatre grands réservoirs en amont de la Seine fonctionnent à plein régime. Pour compléter ce dispositif, des terres agricoles jouent le rôle de bassins de rétention. « *Actuellement, nous remplissons l'équivalent d'une piscine olympique, toutes les quinze secondes, dans chacun de nos quatre lacs de rétention* », explique au Figaro Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques chez EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs.

Dieu seul le sait Newsletter
 Tous les dimanches

Religions, laïcité, spiritualité, à retrouver chaque semaine dans la lettre de Jean-Marie Guénois.

S'inscrire

Ces infrastructures sont situées à proximité des affluents du fleuve, à plus de 200 kilomètres à l'est de la capitale, dans les départements de la Marne, de l'Aube et de la Nièvre. « *Nos réservoirs sont remplis aujourd'hui à 61% de leur capacité alors qu'ils devraient l'être à 52%* », poursuit M. Delannoy. *Nous gardons une marge de manœuvre au cas où une deuxième crue se présente. En 2018, le lac d'Orient, près de Troyes, était rempli à 100%. D'après les prévisions météo, le temps devrait s'améliorer à partir de dimanche. Nous allons donc relâcher un peu d'eau, sans doute la semaine prochaine, pour retrouver un niveau de remplissage conforme à la normale.* » Une démarche réalisée en concertation avec les services de l'État et les collectivités territoriales, sans oublier les agriculteurs. »

« Les rendements ont été catastrophiques et j'ai affiché une perte de près de 100 000 euros »

Dominique Clyti, secrétaire général adjoint de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

Ces derniers possèdent des terres agricoles qui jouent le rôle d'éponge. Lors de ces opérations de délestage, elles sont inondées au-delà du niveau de la crue naturelle pour éviter que les zones urbanisées ne se retrouvent sous l'eau. « *Nous voudrions que le service que nous rendons aux populations des villes soit reconnu et indemnisé* », revendique Dominique Clyti, secrétaire général adjoint de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), en charge de l'hydrologie.

Il cultive du blé, du colza et des pommes de terre à Fontenay-de-Bossery, en aval du lac d'Orient. « *Le quart de mes terres sont en zone inondable* », reprend-il. *Autant je comprends que je ne puisse pas y entrer l'hiver,*



www.lefigaro.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 168



[Visualiser l'article](#)

autant cela devient problématique lorsqu'elles sont encore sous l'eau au printemps parce que l'EPTB a réalisé des délestages successifs, comme cela est prévu la semaine prochaine. Ces opérations de surinondation prolongent la durée pendant laquelle ces champs restent gorgés d'eau. En 2018, je n'ai pu semer ces parcelles qu'en mai, les rendements ont été catastrophiques et j'ai affiché une perte de près de 100.000 euros. Je n'ai pas été indemnisé. Nous travaillons avec les chambres d'agriculture de l'Aube et de l'Yonne pour voir comment rémunérer ce service. »

Stockage

Dans la Marne, cette incompréhension s'ajoute à celle de ne pas pouvoir stocker l'eau abondante tombée en hiver pour irriguer l'été. « L'été, je suis obligé d'irriguer mes cultures de pommes de terre alors que l'hiver j'ai un excès d'eau sur ces mêmes terres », déplore Mickaël Jacquemin, dont l'exploitation est située à Lignon, en aval du lac du Der, créé en 1974, pour encadrer le cours de la Marne. Pourquoi ne pas nous laisser le droit de créer des réserves de stockage collectives, alimentées par les excès des précipitations actuelles. »

D'autant que ce scénario risque de se répéter fréquemment, « les précipitations devant être plus abondantes à cause du changement climatique », prévient Stéphanie Bidault, directrice du centre européen de prévention des risques d'inondation.



Les milieux humides ont besoin de plus de protection



Le Commissariat général au développement durable a publié, en décembre, une étude sur « l'évolution des sites humides emblématiques entre 2010 et 2020 » en métropole et dans les Outre-mer. Le constat est alarmant : 41 % des sites emblématiques se sont dégradés sur les dix dernières années, malgré toutes les mesures prises pour les protéger (parc national, réserve naturelle, Natura 2000, labellisation Ramsar, etc.). Plusieurs collectivités se mobilisent pour y remédier : les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, des communes de Charente et Charente-Maritime, etc. En octobre 2018, est née, par exemple, l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne. Ce partenariat qui réunit l'agence de l'eau, l'État et les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie a permis de lancer un appel à projets relatif à la restauration des zones humides de têtes de bassins-versants.

www.clubtechnicites.fr/711958

La métropole du Grand Paris a adhéré à l'EPTB de Seine Grands Lacs et engagé les travaux du casier pilote de la Bassée.

La plateforme Vianova a levé 1,8 million d'euros pour aider les villes à construire leur système de transport post-Covid-19.

Le Serce et Formapelec ont mis en place deux formations pour améliorer les compétences des monteurs en éclairage public.



Risque inondation : les travaux de la Bassée se concrétisent



Vue d'intégration du projet © MGP

La Métropole du Grand Paris a annoncé, début décembre, son adhésion à Seine Grands Lacs et la signature d'une convention de délégation de compétence pour la construction et le financement du casier pilote de la Bassée. Les travaux devraient commencer cette année.

Après quatre ans de négociations, le comité syndical de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) et le conseil de la Métropole du Grand Paris, respectivement réunis le 12 novembre 2020 et le 1^{er} décembre 2020, ont approuvé l'adhésion de la Métropole à l'EPTB. « *Le syndicat EPTB Seine Grands Lacs accueille la Métropole du Grand Paris au sein de sa gouvernance, se félicite Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs.* » « *Nous allons pouvoir œuvrer, avec la Ville de Paris et les trois Départements de petite couronne, au sein de Seine Grands Lacs et avec l'Etat, à la réalisation d'un projet majeur, attendu et utile pour les habitants* », indique Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris.

Protéger des crues de la Seine

Car l'engagement de la Métropole du Grand Paris va sécuriser le financement des travaux dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne). Les travaux du casier pilote vont ainsi pouvoir commencer cette année pour s'achever en 2024. Le projet dans lequel ils s'inscrivent visent à « *améliorer la protection du territoire des crues débordantes de la Seine, réduire les dommages prévisibles et valoriser un écosystème unique porté depuis de nombreuses années par Seine Grands Lacs dans le secteur* », précise l'EPTB.

Le casier pilote assurera le stockage par pompage, en cas de crue de la Seine, de 10 millions de mètres cubes d'eau lors du passage du pic de crue, réduisant les hauteurs d'eau en aval. Il sera aménagé sur 360 hectares répartis sur quatre communes (Châtenay-sur-Seine, Égigny, Balloy et Gravon). Cet espace sera entouré d'une digue longue d'environ 8 m et haute en moyenne de 2,50 m. « *En accompagnement de la création de cet espace endigué et en concertation avec les acteurs locaux, les habitats typiques de la vallée alluviale*



Date : 08/01/2021
Heure : 10:01:26
Journaliste : Agnès Breton

www.environnement-magazine.fr
Pays : France
Dynamisme : 1



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

de la Bassée seront reconstitués. À ce titre, plus de 12 % du budget total de l'opération sont consacrés à l'amélioration de la biodiversité de ce territoire » , précise Seine Grands Lacs.

Un financement partagé

Le financement de cette première étape du projet sera assuré à hauteur de 48 millions d'euros par l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs), de 31 millions par la Métropole du Grand Paris et de 22 millions par l'EPRB.

L'ensemble du projet de la Basée pourrait endiguer neuf espaces, répartis du 2 300 hectares de la vallée de la Bassée et permettant le stockage de 55 millions de mètres cubes d'eau en cas de crue majeure du fleuve. « L'engagement de cette réalisation dépendra du succès de l'opération de site pilote », annonce Seine Grands Lacs.



Magazine

Dans la Nièvre

Quoi de neuf cette année ?

Oublions l'année 2020 pour nous plonger en 2021. Découvrons ensemble ce que nous réserve cette nouvelle saison.

PÊCHE

Concernant les cartes de pêche, les tarifs restent inchangés mais belle nouveauté, il sera possible de parrainer un jeune et de lui faire bénéficier d'un tarif préférentiel (*voir encadré*).

L'opération **Tous à la pêche en 2021 !** est un jeu concours organisé par tirage au sort. Il concernera les adhérents ayant acquis une carte majeure ou interfédérale entre le 15 décembre et le 28 février. Les deux cent quarante gagnants se verront offrir un bon d'achat de 25 € chez l'un des détaillants d'articles de pêche partenaire.

Les possesseurs de smartphone pourront présenter leur permis dématérialisé par le biais de l'application **Génération pêche**. Pour rappel, le paiement est possible en dix fois.

L'ouverture de la pêche de la truite aura lieu samedi 13 mars et sa fermeture dimanche 19 septembre. Concernant toujours, les salmonidés, le réservoir de pêche à la mouche du Châtelet ouvrira ses portes samedi 6 mars, la fédération a souhaité remettre en place le système des cartes à la demi-journée.

Si la pêche des carnassiers est encore possible jusqu'au dernier dimanche de janvier (le 31), la nouvelle saison débutera plus tôt, soit le 24 avril. L'ouverture fixée nationalement par la fédération nationale étant trop précoce pour le sandre dans certains milieux, des mesures de protections des frayères ont été mises en

Nouveauté 2021

Partagez votre passion,
parrainez un jeune pêcheur !

La carte mineure
à -50%*

La carte -12 ans
gratuite*

PROMOTION. Cette année, il sera possible de parrainer un jeune. PHOTO FNPF

place sur les lacs du Morvan (où les eaux sont plus fraîches) en accord avec les AAPPMA locales. Des zones de réserve seront délimitées et la pêche des carnassiers y sera interdite ainsi que toute pêche en bateau, du 24 avril au 21 mai. Un prochain article précisera l'ensemble des informations.

Autre nouveauté à venir pour 2021, la création d'un carpodrome à Cercy-la-Tour. Les travaux sont en cours pour une ouverture durant l'année. La population sera majoritairement composée de carpes d'un poids compris entre 3 et 10 kg. L'étang sera classé en "no-kill" (interdiction de prélever les



poissons) et les pêches autorisées seront limitées à la canne, au feeder et à l'anglaise.

Information importante pour la pêche de la carpe (et pour les techniques permettant de capturer les autres cyprinidés), l'usage des amorces, bouillettes, graines, pellets et autres types d'esches ne pourra excéder 10 kg par personne et par vingt-quatre heures sur le lac de Pannecièrre (et dans les années futures dans l'ensemble de la Nièvre).

Le rôle responsable des pêcheurs pour la préservation des milieux aquatiques

Durant les enduros carpes et tout autres concours, cette quantité ne pourra dépasser 30 kg par équipe et par vingt-quatre heures. Pourquoi une telle mesure ? Des études scientifiques menées par l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) concernant le développement important des cyanobactéries, ont démontré une baisse significative de la qualité d'eau. Celle-ci est due à un apport conséquent de phosphore lié, entre autre, aux grandes quantités d'amorces déversées dans le lac.

Il a été décidé, en accord avec les clubs carpes et l'AAPPMA locale de montrer le bon exemple en proposant cette action innovante unique en France. Cette limitation met en avant le rôle responsable des pêcheurs pour la préservation des milieux aquatiques. Bonne saison 2021 à tous et à toutes ! ■



Date : 06/02/2021
Heure : 12:08:21
Durée : 00:02:23
Présentateur : Charles-Henry BOUDET,
Laurence LABORIE



Page 1/1

France 3 Champagne-Ardenne
Emission : 12/13 Champagne-Ardenne

Résumé :

Pour éviter les inondations, des mesures ont été prises. Itw de Sébastien Mercklé, chef du service sûreté à l'EPTB Seine Grands Lacs.

Tous droits réservés à l'éditeur



F. Gache et J. Valy (photo),
Direction de l'appui
aux territoires,
EPTB Seine Grands Lacs

**« Innover pour
améliorer
l'aménagement des
territoires, grâce à la
mise en place de sites
pilotes et d'ateliers de
concertation avec les
acteurs locaux au sein
desquels les actions
sont décidées
collégalement »**

L'EAU, ÇA VOUS PARLE ?

Améliorer l'aménagement durable des territoires grâce aux diagnostics de vulnérabilité aux inondations

L'EPTB¹¹ Seine Grands Lacs développe une approche novatrice du diagnostic de la vulnérabilité aux inondations de type débordements, remontées de nappe et ruissellements. Il la met en œuvre depuis 2019 dans le cadre du PAPI¹³ de la Seine et de la Marne franciliennes dont il est le porteur.

Ces diagnostics sont conduits à l'échelle de bassins de vie et testés sur 3 EPCI¹⁴ en utilisant le référentiel national de vulnérabilité et la méthode Reviter¹⁵. Les ateliers de travail associent le plus largement possible les acteurs locaux. Ils permettent d'aboutir à un constat partagé sur les enjeux exposés et à une décision concertée sur les solutions les plus adaptées au territoire. Ils identifient les actions déjà engagées et les mesures à mettre en œuvre prioritairement.

La finalité de la démarche est d'établir un programme d'actions hiérarchisées pour réduire le risque d'inondation. Ces actions doivent se décider collégalement avec les acteurs locaux en fonction des moyens humains et financiers qu'ils peuvent/veulent y consacrer à court et plus long terme. Tout en veillant à la cohérence en termes d'occupation du sol et d'aménagement du bassin de vie. Ces mesures peuvent se traduire par des choix assumés des décideurs au sein des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales.

1. Syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune - 2. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - 3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - 4. Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Duranée - 5. Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne - 6. Schéma de cohérence territoriale - 7. Plan local d'urbanisme / intercommunal - 8. Plan d'aménagement et de développement durable - 9. Document d'orientations et d'objectifs - 10. Association nationale des élus des bassins - 11. Etablissement public territorial de bassin - 12. Zone d'expansion des crues - 13. Programme d'actions de prévention des inondations - 14. Etablissement public de coopération intercommunale - 15. Réduction de la vulnérabilité aux inondations des territoires Rhodaniens.


ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Rejoignez la #communEAUTé
pour faire de l'eau un atout pour
l'aménagement durable des territoires

bassinversant.org



eau-iledefrance.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 05/01/2021
Heure : 14:35:10



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

En 2021, déconfinons nos ambitions

Donner à l'Essonne, l'opportunité d'un progrès historique dans la maîtrise publique de notre bien commun vital, l'eau potable, c'est le vœu commun de l'association Eau Publique Orge Essonne et de la Coordination EAU Île-de-France.

L'année 2021 offre aux Essonnien.ne.s une possibilité exceptionnelle d'écrire l'histoire : En recouvrant la maîtrise du grand cycle de l'eau, le plus essentiel de nos biens communs.

Mesurer le chemin parcouru en 10 ans

En 2010, la totalité de l'Essonne, à l'exception du village de Boigneville, se trouvait l'emprise des multinationales pour son approvisionnement en eau potable.

Les captages souterrains, rendus impropres à la consommation par les intrants agricoles phytosanitaires et par la pollution, avaient dû fermer laissant le champ libre aux usines de Suez de repotabilisation de l'eau de la seine.

Suez au nord (80 % de la population) et Veolia au sud (les 20% restants), se mettaient d'accord pour imposer des prix exorbitants et se répartir les « délégations de service publics » communales,

En 2005, la condamnation par le conseil national de la concurrence de leurs pratiques d'abus de positions dominante en Essonne, ne les avait pas perturbé plus que ça.

10 ans plus tard, 5 régies publiques intercommunales de distribution d'eau potable ont vu le jour en Essonne au bénéfice de 400 000 habitants, et de milliers d'acteurs économiques. Un mouvement qui se poursuit avec **la décision en décembre 2020 des communes de Corbeil-Essonnes et du Coudray-Montceau de rejoindre la régie publique de GPS** (Grand Paris Sud).

Des résultats incontestables

Les résultats sont là : baisse du prix (de 4 % à 32%) de l'eau distribuée, politique rigoureuse de prévention, de repérage et réparation des fuites des réseaux, et une gestion enfin démocratique dans un domaine où l'opacité et les petits arrangements entre amis étaient la règle

Mobilisation citoyenne et volonté politique : le ticket gagnant

Cette évolution n'aurait pu voir le jour sans la prise de conscience et la mobilisation croissante d'habitants révoltés par le racket opérés sur nos factures d'eaux, ou par le gaspillage et la dégradation insupportables d'une ressource aussi précieuse ; Sans la détermination d'élus qui ont eu le courage de s'affranchir des intimidations ou des cadeaux de multinationales prêtes à tout pour préserver leurs profits. Malgré un rapport de force très défavorable aux collectivités locales dans ce domaine, la preuve est fournie que la puissance publique, quand elle s'appuie sur les habitants, peut faire prévaloir l'intérêt général sur la loi du marché.

En 2021 : nouveau progrès ou reculade ?

L'année 2021 peut en apporter une nouvelle fois la preuve...à condition que les essonnien.s, une fois encore, s'en mêlent !

Car Suez et Veolia sont à la manœuvre en Essonne pour restaurer leurs marges bénéficiaires menacées par le mouvement de retour de l'eau en gestion publique. Leur mainmise sur la production d'eau leur permet



eau-iledefrance.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 05/01/2021
Heure : 14:35:10

Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

d'imposer aux régies un prix de vente de l'eau en sortie d'usine estimé à plus du double du prix de revient. Il leur permet de prétendus « progrès » techniques pour imposer une hausse des prix annihilant la baisse obtenue par la gestion publique.

Les collectivités essonniennes n'ont le droit ni à la désunion ni à l'échec

Face à cette offensive, le Conseil Départemental, les 4 grandes communautés d'agglomération essonniennes (Grand Paris Sud, Paris Saclay, Val de Seine-Val d'Yerres et Cœur d'Essonne) et enfin l'Etablissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre qui compte les communes du nord- essonne) peuvent et doivent urgemment s'entendre pour construire l'outil public de production d'eau potable indispensable à la lutte contre le changement climatique et à la distribution de notre eau, enfin, à son coût réel.

Une conjonction sans précédent de conditions favorables

Ne sous-estimons pas nos atouts pour nous émanciper de la tutelle des multinationales ici et maintenant :

- * la coopération entre Eau de Paris, et les régies de Grand Paris sud et Cœur d'Essonne, pour se partager, les eaux de source excédentaires des aqueducs de la Vanne et du Loing qui traversent notre département,
- * les possibilités de reprise en gestion publique et d'exploitation de captages sur la rivière Essonne,
- * et surtout, surtout, les moyens de reprendre en propriété 100 % publique **les ouvrages de production et transport d'eau potable du Sud francilien détenus aujourd'hui par Suez, à commencer par l'usine de Morsang sur Seine au centre de ce réseau.**

Eau sans frontières

L'eau n'a que faire des découpages administratifs ou des rivalités entre institutions : les bassins versants de nos cours d'eau , l'Yerres, l'Orge et l'Yvette, et plus encore celui de la Seine transcendent les frontières départementales. **La révision en 2021 des SAGE** (schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) de nos rivières, celle du **programme de prévention des inondations de l'établissement public « Seine et grands lacs »**, méritent un débat public et des réorientations en toute transparence . Les risques d'inondations ou de pollution, les enjeux de préservation de la ressource en eau exigent une vision à long terme dont sont incapables les actionnaires des entreprises privées obnubilés par leurs dividendes.

En se déchirant sur le terrain financier avec le concours de fonds voutours, Veolia et Suez, ont perdu toute crédibilité pour prendre en charge des services et des politiques publiques répondant à l'urgence sociale et climatique.

Les Essonnien.ne.s aussi, ont droit à des choix politiques guidés par l'intérêt général

En 2020, les exécutifs des principales collectivités et intercommunalités ont réussi à laisser de côté leurs rivalités pour réfléchir ensemble à la maîtrise de l'eau potable en Essonne

Il serait dramatique et même irresponsable de ne pas mener à bien cet objectif en 2021 et de capituler face aux pressions des multinationales.

L'Essonne a trop vu dans le passé son image altérée par des élus dévoyant leur mandat au bénéfice d'ambitions personnelles, d'intérêts partisans, ou de complicités politico-financières



eau-iledefrance.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 05/01/2021
Heure : 14:35:10



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

En 2021, l'occasion nous est offerte de tirer un trait sur ces pratiques détestables et de redonner à la politique locale ses lettres de noblesse, en redonnant aux essonniens leur maîtrise sur l'un de nos biens communs essentiels, l'eau potable.

L'association Eau publique Orge Essonne et la Coordination Eau Île-de-France espèrent que les forces vives de notre département seront au rendez-vous pour gagner cette bataille.

Les citoyens ne s'accepteront pas que ces questions soient tranchées à leur insu.

Les engagements des uns et des autres sur cette question constitueront un des éléments clés d'appréciation des électeurs des prochaines scrutins départemental et régional.

Sainte-Geneviève des Bois, le 5 janvier 2021

Tous droits réservés à l'éditeur



abonne.lest-eclair.fr
Pays : France
Dynamisme : 48


[Visualiser l'article](#)

Risque de crue dans l'Aube : de la marge pour trois semaines

Les autorités tiennent à rassurer la population auboise: malgré le débit élevé, la situation de crue reste « modeste » et sous contrôle dans le département.

Il n'y a pas de raison de paniquer (pour l'instant) face à la montée des eaux actuellement constatée aux quatre coins du département. C'est du moins le message qu'ont tenu à délivrer les autorités à l'occasion d'un point presse organisé hier dans les locaux de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin), chargé de la gestion des lacs-réservoirs.

«La situation est sous contrôle », a assuré François Baroin en sa qualité de président de Troyes Champagne Métropole (180 000 habitants). «On a une marge sur 15 jours, trois semaines. Mais il est normal d'être attentif. Nous sommes très vigilants mais nous n'en sommes pas encore au stade d'alerte.»

Le lac de la forêt d'Orient est déjà rempli à 57 %

Après un bref passage en zone verte, l'Aube a été replacée ces derniers jours en vigilance jaune, ce qui implique une surveillance renforcée du niveau de la montée des eaux.

Les lacs-réservoirs – le lac-réservoir Seine dit « lac d'Orient » et le lac-réservoir Aube dit « Lacs Amance et du Temple » – sont en pleine activité. «Les lacs dérivent l'excédent de débit depuis le 15 janvier dernier, conformément aux règles de gestion, afin de maintenir un débit stabilisé à l'aval », précise le gestionnaire des lacs dans un communiqué.

Leur remplissage permet de mieux gérer le niveau des rivières et donc d'éviter les inondations aussi bien dans l'Aube qu'en Île-de-France et plus particulièrement à Paris. «Les lacs-réservoirs permettent une diminution des niveaux d'eau de 15 cm à Paris et une diminution du débit de 53,5 m³/s à Troyes », indique l'établissement de gestion.

Pour l'heure, le lac de la forêt d'Orient est rempli à 57 % ; les deux autres lacs à 63 %. Un taux un peu en avance par rapport à une année normale (le taux de remplissage devrait être de 49 %), mais largement en-deçà de janvier 2018 lors des dernières grandes crues. «Nous sommes sur une situation modeste qui n'a rien à voir avec 2018. Nous avons des débits très sensiblement inférieurs à ceux de janvier 2018 », confirme Sébastien Mercklé, chef de service exploitation à l'EPTB.

0vdsCibDQDbFydSs-L3rtqOC1k0Gnh4ARUPMCKnUHVgySIOyPzqDZcgYgBFw98daQF3n6qIX86MMrZkewUuRAZONImNk



abonne.lest-eclair.fr
Pays : France
Dynamisme : 48



[Visualiser l'article](#)

Les digues étanches depuis décembre

Un débit à 140 m³/s est observé du côté de Bar-sur-Seine dont 40 % sont prélevés et envoyés dans le lac.
«Cela équivaut à une piscine olympique remplie chaque minute
», précise Sébastien Mercklé.

0vdsCibDQDbFydSs-L3rqOC1k0Gnh4ARUPMCKnUHIVgySIOyPzqDZcgYgBF-w98daQf3n6clX86MMrZKewUuPARAZQNmNk

Tous droits réservés à l'éditeur



Risque de crue: de la marge pour trois semaines

Willy Billiard wbilliard@lest-eclair.fr Il n'y a pas de raison de paniquer (pour l'instant) face à la montée des eaux actuellement constatée aux quatre coins du département. C'est du moins le message qu'ont tenu à délivrer les autorités à l'occasion d'un point presse organisé hier dans les locaux de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin), chargé de la gestion des lacs-réservoirs. «La situation est sous contrôle», a assuré François Baroin en sa qualité de président de Troyes Champagne Métropole (180000habitants). «On a une marge sur 15 jours, trois semaines. Mais il est normal d'être attentif. Nous sommes très vigilants mais nous n'en sommes pas encore au stade d'alerte.»

Le lac de la forêt d'Orient est déjà rempli à 57%

Après un bref passage en zone verte, l'Aube a été replacée ces derniers jours en vigilance jaune, ce qui implique une surveillance renforcée du niveau de la montée des eaux. Les lacs-réservoirs - le lac-réservoir Seine dit «lac d'Orient» et le lac-réservoir Aube dit «Lacs Amance et du Temple» - sont en pleine activité. «Les lacs dérivent l'excédent de débit depuis le 15 janvier dernier, conformément aux règles de gestion, afin de maintenir un débit stabilisé à l'aval», précise le gestionnaire des lacs dans un communiqué. Leur remplissage permet de mieux gérer le niveau des rivières et donc d'éviter les inondations aussi bien dans l'Aube qu'en Ile-de-France et plus particulièrement à Paris. «Les lacs-réservoirs permettent une diminution des niveaux d'eau de 15 cm

à Paris et une diminution du débit de 53,5 m³/s à Troyes», indique l'établissement de gestion. Pour l'heure, le lac de la forêt d'Orient est rempli à 57%; les deux autres lacs à 63%. Un taux un peu en avance par rapport à une année normale (le taux de remplissage devrait être de 49%), mais largement en-deçà de janvier 2018 lors des dernières grandes crues. «Nous sommes sur une situation modeste qui n'a rien à voir avec 2018. Nous avons des débits très sensiblement inférieurs à ceux de janvier 2018», confirme Sébastien Mercklé, chef du service exploitation à l'EPTB.

Les digues étanches depuis décembre

Un débit à 140 m³/s est observé du côté de Bar-sur-Seine dont 40% sont prélevés et envoyés dans le lac. «Cela équivaut à une piscine olympique remplie chaque minute», précise Sébastien Mercklé. Le débit arrive ensuite dans l'agglomération troyenne à 120 m³/s. «Sans l'action des lacs, on serait à 180 m³/s», explique Sébastien Mercklé. «Nous sommes dans une activité normale dans le cadre d'un éclatement de crue.» En mai 2013, l'agglomération troyenne avait connu un épisode de crue important avec un débit de pointe de 210m³/s, ce qui avait mis au jour les fragilités et risques que présentaient les digues. Depuis, tout le linéaire a été revu et, depuis décembre dernier, l'ensemble des digues sont désormais étanches. Ce qui signifie que, en cas de crue importante, l'agglomération troyenne est mieux armée qu'elle ne l'a jamais été.



Date : 05/02/2021
Heure : 19:15:46
Durée : 00:02:21
Présentateur : Charles-Henry BOUDET,
Laurence LABORIE



Page 1/1

France 3 Champagne-Ardenne
Emission : 19/20 Champagne-Ardenne

Résumé :

En France, les inondations sont nombreuses en cette période. Itw de Sébastien Mercklé, chef du service sûreté à l'EPTB Seine Grands Lacs.

Tous droits réservés à l'éditeur

LES CRUES

France 3 Champagne-Ardenne (05/02/21 à 19:15) 19/20 CHAMPAGNE-ARDENNE



Ça ne monte pas... mais ça ne descend pas!

Crues Ça ne monte pas... mais ça ne descend pas! Alors que le Lot-et-Garonne était placé hier après-midi en vigilance rouge et que dix-neuf autres départements, dont la Marne, étaient placés en vigilance orange, l'Aube était toujours sous le coup d'une vigilance jaune en raison de rivières hautes et de débits importants. Une douzaine de routes sont toujours coupées à la circulation. La situation n'évolue pas ou peu: les précipitations, toujours attendues ces prochains jours, se poursuivent mais restent éparées. Les niveaux de la Seine et des principales rivières de l'Aube restent stables. Des débordements sont «en cours» dans le secteur de Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube, Arcis-sur-Aube et Pont-sur-Seine mais les crues restent habituelles pour la saison, indique le site Vigicrues. Seine Grands Lacs, l'organisme qui gère les lacs artificiels de l'Aube et la Marne, souligne que, «à la date du 3 février (hier, NDLR), le volume stocké dans les quatre lacs-réservoirs représente 484 millions de mètres cubes, soit 57% de la capacité totale». Depuis le 15 janvier, le volume stocké dans les lacs représente 150 millions de mètres cubes, «dont 69 millions de mètres cubes en stockage supplémentaire par rapport aux objectifs permanents de remplissage pour la période d'étiage», rappelle Seine Grands Lacs. En revanche, concernant les vents violents, le département de l'Aube, en vigilance jaune hier, devait repasser dans le vert.



Date : 05/02/2021
Heure : 13:06:12
Durée : 00:01:56
Présentateur : Marie-Sophie LACARRAU



TF1
Emission : Le 13h

Résumé :

Par rapport à l'inondation, les agricultures de l'Aube, près de Paris, aimeraient bien être indemnisées. Itw de Marc Delannoy, directeur des aménagements hydrauliques chez Établissements Publics Territoriaux de Bassin - Seine Grands Lacs.



CONTACT

Service Communication
Stéphanie PORRETTA
Directrice
stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

REVUE DE PRESSE

DU 1^{ER} JANVIER AU 8 FÉVRIER 2021